



VIVRE EN VILLE

la voie des collectivités viables

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Premier anniversaire du PMAD : 3 défis à relever

Financement des transports collectifs, protection du territoire agricole et naturel et réalisation des aires TOD, les enjeux de l'Agora métropolitaine

Montréal, le 27 février 2013 – À l'occasion de la réunion de la société civile pour le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), l'Agora métropolitaine, Vivre en Ville souligne les trois défis qui constituent le test de réussite pour le PMAD : la fin du sous-financement des transports collectifs, la protection intégrale du territoire agricole et des milieux naturels métropolitains et la densification résidentielle, notamment dans les aires TOD.

« Si la première année de vie du PMAD a servi à mettre la table, celle qui s'amorce devra être celle de la mise en œuvre de pratiques d'aménagement sur des bases fondamentalement différentes des dernières décennies », a signalé Christian Savard, le directeur général de Vivre en Ville. « Sur le terrain, on n'observe pas encore le virage attendu dans les pratiques d'aménagement : les orientations et objectifs du PMAD ne sont pas encore suffisamment entendus. »

Priorité aux transports collectifs

« Les villes devront recevoir dès cette année de l'argent neuf pour consolider et développer l'offre de transport collectif. Les sociétés de transport ont des plans de développement ambitieux, nécessaires, et incontournables. Or, le gouvernement a plusieurs choix; il peut notamment mettre fin au bar ouvert du développement routier pour réorienter les sommes vers les transports collectifs ». De plus, Vivre en Ville estime qu'il faut trancher sur les nouvelles sources de financement qui seront accessibles aux municipalités pour financer leurs projets.

Protection intégrale du territoire agricole et des milieux naturels

« Le message doit être clair : les milieux naturels et agricoles doivent être autre chose qu'une réserve foncière pour le développement résidentiel et des stationnements commerciaux. Malgré les verrous inscrits au PMAD, les demandes de dézonage sont toujours aussi vigoureuses de la part des municipalités, cela doit cesser ». Québec doit donc concrétiser la ceinture verte et renforcer la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

info@vivreenville.org | www.vivreenville.org | twitter.com/vivreenville | facebook.com/vivreenville

■ QUÉBEC

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT
FRÉDÉRIC BACK

870, avenue de Salaberry, bureau 311
Québec (Québec) G1R 2T9

T. 418.522.0011

■ MONTRÉAL

MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480
Montréal (Québec) H2X 3V4

T. 514.394.1125

■ GATINEAU

MAISON AUBRY

177, Promenade du Portage, 3^e étage
Gatineau (Québec) J8X 2K4

T. 819.205.2053



Densification et développement des aires TOD

« Des programmes de financements gouvernementaux spécifiques au redéveloppement urbain, au soutien à l'émergence d'écoquartiers et au financement des TOD doivent voir le jour », a renchéri M. Savard. « Le développement de collectivités à échelle humaine est un trop beau chantier pour être remis à demain, et les attentes sont élevées. Il faut encadrer le développement de quartiers de qualité, avec une mixité de fonctions et une diversité dans l'offre résidentielle; la prolifération actuelle des condominiums, en banlieue comme en ville, ne répond malheureusement pas aux besoins de l'ensemble de la collectivité ».

Vivre en Ville estime que les changements législatifs et, règlementaires, budgétaires et politiques attendus devraient s'incarner dans une Politique québécoise de l'aménagement du territoire.

Afin d'outiller les décideurs et professionnels des municipalités du Québec, Vivre en Ville propose, dans l'ouvrage paru en février *Retisser la ville*, des lignes directrices, autant à l'échelle de l'agglomération qu'à celle du quartier. Ces lignes directrices cherchent à retisser la ville et à concevoir et consolider des milieux de vie de qualité.

– 30 –

À propos de Vivre en Ville

Organisation d'intérêt public, Vivre en Ville contribue, partout au Québec, au développement de collectivités viables, œuvrant tant à l'échelle du bâtiment qu'à celles de la rue, du quartier et de l'agglomération. Par ses actions, Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes.

Source :

Philippe Cousineau Morin
514-799-1906

philippe.cousineaumorin@vivreenville.org